

## COMITÉ EXÉCUTIF

---

NATURE : Comité permanent du Conseil de l'Université. Cf. Article 18 *Statuts et règlements*.

MANDAT :

- 1) Les fonctions du Comité exécutif sont les suivantes :
  - a) exécuter les directives du Conseil de l'Université, dont il est le mandataire;
  - b) disposer des affaires courantes qui lui échoient entre les réunions du Conseil de l'Université;
  - c) assumer la responsabilité immédiate de l'administration de l'Université et en surveiller les opérations financières;
  - d) animer le travail des comités constitués par le Conseil de l'Université;
  - e) recommander au Conseil de l'Université les promotions et les permanences d'emploi des professeures, des professeurs et des bibliothécaires;
  - f) recommander au Conseil de l'Université le choix des récipiendaires de la médaille d'honneur de même que du titre d'administratrice ou d'administrateur émérite;
  - g) conseiller la rectrice et vice-chancelier ou le recteur et vice-chancelier et les cadres supérieurs dans l'exercice de leurs fonctions.

NOMBRE : 5 membres.

QUORUM : 3 membres.

DURÉE DU MANDAT : Les membres sont nommés, pour une période de trois ans, conformément à la procédure prévue à l'article 9 de la Loi.

<u>COMPOSITION</u>	<u>QUALITÉ</u>	<u>PÉRIODE D'EXERCICE</u>
<b>Chiasson</b> , Marc-Antoine .....	Membre externe <sup>1</sup> du Conseil, élu par le Conseil	2018 09 – 2021 09
<b>Doucet</b> , Edith, <u>présidente</u> .....	Président du CGV CDU, qui assume d'office la présidence du Comité	D'office
<b>Frenette</b> , Denise .....	Membre externe <sup>1</sup> du Conseil, élue par le Conseil	2019 09 – 2022 09
<b>Paulin</b> , Michelyne.....	Membre externe <sup>1</sup> du Conseil, élue par le Conseil	2021 02 – 2024 02
<b>Prud'homme</b> , Denis .....	Recteur et vice-chancelier	D'office

---

<sup>1</sup> Qui n'est ni employée ou employé, ni étudiante ou étudiant de l'Université

## **COMITÉ EXÉCUTIF (suite)**

---

### Invités et invitées (voix consultative)

<b>Castonguay, Lynne, <u>secrétaire</u></b> .....	Secrétaire générale (ou son délégué, sa déléguée) qui agit comme secrétaire	D'office
<b>Cormier, Gabriel</b> .....	Vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines	D'office
<b>Deschênes, Sébastien</b> .....	Vice-recteur, campus d'Edmundston	D'office
<b>Léger, Jean-Sébastien</b> .....	Représentant étudiant, membre du CGV-CDU	2022 05 – 2023 04
<b>Roy, Gilles</b> .....	Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	D'office
<b>Selouani, Sid-Ahmed</b> .....	Vice-recteur, campus de Shippagan	D'office

## COMITÉ DE FINANCE

---

NATURE : Comité permanent du Conseil de l'Université. Cf. Article 22. *Statuts et règlements*.

MANDAT : Les attributions du Comité de finance sont les suivantes :

- a) étudier et analyser les prévisions budgétaires, proposer à la direction les correctifs et en recommander l'approbation au Conseil de l'Université;
- b) établir les paramètres pour les comités de négociations des conventions collectives;
- c) étudier et analyser les diverses conventions collectives négociées pour recommandation au Conseil de l'Université;
- d) établir et approuver les conditions d'emploi, les échelles de salaires et les niveaux d'augmentation des salaires du personnel non syndiqué;
- e) entériner les engagements majeurs pour l'achat de biens et de services, dans les limites des budgets approuvés par le Conseil de l'Université.

NOMBRE : 5 membres du Conseil de l'Université.

QUORUM : 3 membres.

DURÉE DU MANDAT : 3 ans.

<u>COMPOSITION</u>	<u>QUALITÉ</u>	<u>PÉRIODE D'EXERCICE</u>
<b>Doucet</b> , Edith .....	Présidente du CGV-CDU	D'office
<b>Frenette</b> , Denise .....	Membre du CEX, élue par le CEX	2021 03 – 2024 03
<b>LeBreton</b> , Samuel.....	Membre externe <sup>1</sup> du CGV-CDU, élu par le CGV-CDU	2020 09 – 2023 09
<b>Mallet</b> , Denis, président <sup>2</sup> .....	Membre externe <sup>1</sup> du CGV-CDU, élu par le CGV-CDU	2021 04 – 2024 04
<b>Prud'homme</b> , Denis .....	Recteur et vice-chancelier	D'office

---

<sup>1</sup> Qui n'est ni employée ou employé, ni étudiante ou étudiant de l'Université

<sup>2</sup> Le Conseil de l'Université nomme la présidence parmi les membres externes du Conseil

**COMITÉ DE FINANCE** (suite)

---

Invités et invitées (voix consultative)

<b>Castonguay, Lynne, <u>secrétaire</u></b> .....	Secrétaire générale (ou son délégué, sa déléguée) à titre de secrétaire du Comité	D'office
<b>Cormier, Gabriel</b> .....	Vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines	D'office
<b>Deschênes, Sébastien</b> .....	Vice-recteur, campus d'Edmundston	D'office
<b>Godbout, Daniel</b> .....	Directeur, Service des finances	D'office
<b>Selouani, Sid-Ahmed</b> .....	Vice-recteur, campus de Shippagan	D'office

## **COMITÉ DE PLACEMENT**

---

NATURE : Comité permanent du Conseil de l'Université Cf. Article 24. *Statuts et règlements.*

MANDAT : *Placements autres que ceux des régimes de pension*

Les attributions du Comité de placement, en ce qui a trait aux placements autres que ceux des régimes de rente, sont les suivantes :

- a) étudier et proposer au Conseil une politique générale de placement pour les divers fonds;
- b) recommander, s'il le juge opportun, des conseillères ou des conseillers en placement;
- c) proposer, s'il le juge opportun, une ou des corporations pour la garde des valeurs;
- d) recevoir les rapports et approuver la distribution des placements dans le cadre de la politique générale adoptée par le Conseil;
- e) faire rapport au Conseil

### *Régimes de pension*

En ce qui a trait aux régimes de pension, le Comité de placement a les attributions suivantes :

- a) étudie les recommandations faites au Conseil par les comités de retraite;
- b) étudie les rapports touchant les régimes de pension;
- c) fait rapport au Conseil des résultats des consultations et des analyses effectuées par le Comité.

NOMBRE : 7 membres.

QUORUM : 5 membres.

DURÉE DU MANDAT : Le mandat des membres est de trois ans renouvelable. Le mandat du président ou de la présidente est de trois ans renouvelable. Pour les membres du Comité non membres du Conseil de l'Université, la durée du mandat est renouvelable selon le maximum d'années qu'un membre peut servir au Conseil de l'Université.

## COMITÉ DE PLACEMENT (suite)

<u>COMPOSITION</u>	<u>QUALITÉ</u>	<u>PÉRIODE D'EXERCICE</u>
<b>Doucet</b> , Edith .....	Présidente du Conseil de l'Université	D'office
<b>Doumbia</b> , Kassim .....	Membre du Conseil de l'Université, élu par le CGV-CDU	2019 09 – 2021 09
<b>Fournier</b> , René .....	Expert non employé par l'Université, élu par le CGV-CDU	2019 09 – 2022 09
<b>Goguen</b> , Daniel .....	Expert non employé par l'Université, élu par le CGV-CDU	2018 09 – 2021 09
<b>Lefrançois</b> , Gilbert, président <sup>1</sup> .....	Expert non employé par l'Université, élu par le CGV-CDU	2020 09 – 2023 09
<b>Prud'homme</b> , Denis .....	Recteur et vice-chancelier	D'office
<b>Robert</b> , Paulette .....	Membre du Conseil de l'Université, élue par le CGV-CDU	2020 06 – 2023 06
 <u>Invités et invitées (voix consultative)</u>		
<b>Castonguay</b> , Lynne, <u>secrétaire</u> .....	Secrétaire générale (ou son délégué, sa déléguée) à titre de secrétaire du Comité	D'office
<b>Cormier</b> , Gabriel .....	Vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines	D'office
<b>Godbout</b> , Daniel .....	Directeur, Service des finances	D'office
<b>Ross</b> , Jimmy .....	Conseiller, Mercer	
<b>Saulnier</b> , Todd .....	Conseiller, Mercer	

<sup>1</sup> Le Conseil de l'Université nomme la présidente ou le président du Comité

## COMITÉ D'APPEL POUR CAUSE DISCIPLINAIRE MAJEURE

**NATURE :** Le Comité d'appel pour cause disciplinaire majeure est un comité permanent qui relève du Conseil de l'Université. Les décisions du Comité sont sans appel. Cf. Article 95 *Statuts et règlements*.

**MANDAT :** Plus concrètement, le Comité entend et tranche en appel tout grief déposé par une étudiante ou un étudiant à la suite de son exclusion, de sa suspension ou de sa non-réadmission en raison d'une infraction à un règlement disciplinaire faisant partie des règlements généraux de l'Université, à un arrêté municipal ou à une loi provinciale ou fédérale.

**REMARQUES :** Tout membre du Comité se trouvant en conflit d'intérêts, pour quelque raison que ce soit, doit se désister.

**NOMBRES :** 5 membres

**QUORUM :** 4 membres

**DURÉE DU MANDAT :** Indéterminée; le mandat des membres nommées prend fin dès qu'il y a perte de qualité.

<u>COMPOSITION</u>	<u>QUALITÉ</u>	<u>PÉRIODE D'EXERCICE</u>
<b>Chiasson, Marc-Antoine</b> .....	Membre du CGV-CDU <sup>1</sup> , élu par le CGV-CDU	Indéterminée
<b>Caissie, Morel</b> .....	Membre du CGV-CDU <sup>1</sup> , élu par le CGV-CDU	Indéterminée
<b>Doucet, Edith</b> <del>présidente</del> .....	<del>Présidente du CGV-CDU qui assume d'office la présidence</del>	<del>D'office</del>
<b>LeBreton, Samuel</b> .....	Membre du CGV-CDU <sup>1</sup> , élu par le CGV-CDU	Indéterminée
<b>Paulin, Isabelle</b> .....	Membre du CGV-CDU <sup>1</sup> , élue par le CGV-CDU	Indéterminée

<sup>1</sup> Membre du Conseil de l'Université (excluant les employées, employés, les étudiantes, étudiants de l'Université).